




François LOOS

Ministre délégué au Commerce extérieur

*« Plan de mobilisation en faveur de
l'exportation des entreprises françaises »*

Décembre 2004



Contact : cabinet du ministre délégué au Commerce extérieur
Serge BOSCHER
Tél : 01.53.18.46.40 - Fax : 01.53.18.97.01
E-mail : serge.boscher@cabinets.finances.gouv.fr

SOMMAIRE

1 - Introduction

2 - Plan de mobilisation en faveur de l'export

- A - Mobiliser les PME
- B - Favoriser l'emploi
- C - Réorienter notre commerce : priorités géographiques et sectorielles
- D - Mobiliser les jeunes : encourager le Volontariat à l'International en Entreprise (VIE)

3 - Annexes

- A - Texte législatif sur le contrat export
- B - Déplacements en France et à l'étranger de François Loos
- C - Biographie François Loos

INTRODUCTION

Le commerce mondial devrait progresser de 7,4% en 2005. Les entreprises françaises doivent profiter de cette croissance. L'exportation est une cause nationale pour laquelle le gouvernement se mobilise depuis plus de deux ans. En effet, un milliard d'euros d'exportations supplémentaires engendre la création de 15 000 emplois.

Les PME produisent le quart de la richesse nationale et effectuent le tiers de nos exportations. La France compte aujourd'hui 110 000 PME exportatrices, dont une moitié exportent de façon occasionnelle, lesquelles ne représentent que 5% du nombre total de nos PME. Aussi, les petites et moyennes entreprises sont le principal gisement d'exportations nouvelles de la France, ce qui constitue un levier majeur pour la croissance et l'emploi des Français.

Le gouvernement souhaite d'une part conforter la démarche internationale des PME déjà engagées dans l'exportation et d'autre part élargir le vivier des exportateurs. Il est aussi souhaitable d'être plus présent dans les zones en forte croissance car nos entreprises sont surtout actives sur le marché de l'Union européenne qui absorbe plus des deux tiers de leurs exportations. Il nous faut accompagner la croissance forte du commerce mondial et fixer un objectif ambitieux en matière d'exportation : avoir d'ici 3 ans 50 000 nouvelles PME exportatrices pour nous rapprocher des performances de nos voisins allemands et italiens.

L'action du gouvernement est ciblée autour de **quatre priorités** : **les PME** car c'est le principal gisement d'exportations nouvelles pour la France, **l'emploi** avec des mesures-chocs dédiées au recrutement de salariés qualifiés à l'export dès 2005 ; **la réorientation géographique et sectorielle** de notre commerce, avec une mise en place de couples pays-produits porteurs, et **les jeunes**, afin qu'ils s'ouvrent davantage à l'international grâce au VIE. L'objectif est qu'ils soient deux fois plus nombreux à partir en mission en 2005, par rapport à la situation de fin 2002.

Un nouveau train de mesures va permettre au commerce extérieur de passer à la vitesse supérieure. Certaines de ces mesures ont été annoncées lors de la conférence de l'exportation du 25 octobre 2004, qui a réuni à Bercy l'ensemble des partenaires publics et privés intéressés par le commerce extérieur. D'autres ont été décidées lors d'une table ronde sur l'exportation, le 22 novembre dernier, qui a réuni une vingtaine d'entreprises autour du Président de la République.

PLAN DE MOBILISATION EN FAVEUR DE L'EXPORT

Depuis bientôt trois ans, François Loos a engagé une action concertée pour réformer le commerce extérieur, autour de **quatre priorités**. Les dernières mesures adoptées s'inscrivent dans la continuité de cette action.

A – Mobiliser les PME

Le commerce extérieur français est réalisé pour un tiers par 5% de nos PME. Un objectif ambitieux mais réaliste a été fixé : avoir 50 000 nouvelles PME exportatrices sous trois ans. Depuis 2002, le Ministre délégué au commerce extérieur a simplifié et amélioré le dispositif public d'accompagnement des entreprises, mis en place de nouveaux outils adaptés aux besoins des PME et développé de nouveaux partenariats publics et privés pour se rapprocher des entreprises.

- Depuis plus d'un an, une réforme structurelle du commerce extérieur a été engagée en créant **Ubifrance, l'agence nationale d'information et d'accompagnement des entreprises sur les marchés étrangers**. Avec les missions économiques à l'étranger, elle constitue désormais le dispositif public intégré d'information et d'accompagnement de nos entreprises sur les marchés extérieurs.
- **L'institution des Conseillers du commerce extérieur de la France a été modernisée**, avec pour objectif de dynamiser leur réseau en faveur des PME : Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un réseau de 3 600 cadres et dirigeants d'entreprises installés à l'étranger et en France qui s'engagent à titre bénévole à informer les pouvoirs publics sur toutes les questions touchant au rayonnement international de notre économie et à assister les PME dans leur développement à l'international. Le décret du 10 mars 2004 modernise la gestion de l'institution et renforce les obligations d'engagement des CCEF en matière de conseil et d'assistance aux PME exportatrices, de formation des jeunes à l'international et de promotion du VIE.
- L'offre de participation **aux entreprises françaises dans les manifestations commerciales à l'étranger a été considérablement élargie** : Afin de combler rapidement notre retard par rapport à nos principaux concurrents européens en terme de présence des entreprises françaises dans les foires et salons professionnels à l'étranger, le Ministre délégué au commerce extérieur a fixé à Ubifrance des objectifs ambitieux concernant le nombre d'opérations commerciales à l'étranger, décidé la mise en place d'une nouvelle procédure de labellisation des salons professionnels à l'étranger, qui permet à tout opérateur public ou privé, national ou régional, d'obtenir un soutien financier pour réaliser une participation collective dans une manifestation. Grâce à cet effet de levier, on a pu, dès 2004, doubler l'offre de participations proposées à nos entreprises, avec 333 opérations de promotion en 2004 contre 172 en 2002. Cette montée en puissance sera poursuivie en 2005 **où 400 opérations sont prévues avec une aide facilitée pour les salons professionnels vers la Chine**.

Pour aller encore plus loin dans cette démarche, **Ubifrance subventionnera de façon exceptionnelle quelques opérations collectives sur cinq marchés-cibles en 2005** : Etats-Unis, Chine, Pologne, Japon et Algérie. **Cette mesure devrait permettre d'atteindre l'objectif de 1 000 PME nouvelles prospectant le marché chinois en 2005**, fixé lors du voyage du Président de la République en Chine en octobre dernier.

- **Le SIDEX, une aide simple d'accès pour engager la prospection d'un marché, a été mise en place:** Depuis mars 2004, le Soutien individualisé aux démarches à l'export (SIDEX), réservé aux PME et TPE employant moins de 100 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 30 millions d'euros, permet de couvrir des dépenses de prospection de nouveaux marchés. La subvention SIDEX est plafonnée à 7 500 euros par pays cible, dans la limite de 30 % des dépenses de prospection export engagées. Fin novembre 2004, près de 100 PME ont d'ores et déjà bénéficié de ce dispositif.

- Sur la base de la loi de décentralisation, François Loos souhaite **également confier aux régions** qui le désirent la délégation des compétences et des personnels des services de l'Etat (directions régionales du commerce extérieur) avec les crédits correspondants. "Le ministre délégué au commerce extérieur fera un tour de toutes les régions françaises en 2005 pour stimuler la mise en oeuvre de cette décentralisation. Par ailleurs, dès 2005, chaque région française disposera d'au moins un correspondant agréé à même d'assurer à grande échelle la distribution de l'ensemble des produits et services d'Ubifrance sur le terrain.

- **Des partenaires privés ont été associés à la démarche de sensibilisation des PME :** un accord de partenariat a été conclu le 24 mars 2004 entre Ubifrance et le Groupe Banques Populaires. Les 16 000 responsables commerciaux de ce réseau, fortement tourné vers les PME, proposeront à leurs clients le volontariat international en entreprise (VIE) et les missions de prospection réalisées par les missions économiques à l'étranger. Cette initiative, **expérimentée depuis septembre 2004 dans quatre régions, sera étendue en début d'année prochaine.** Elle est le prélude d'une politique ambitieuse de partenariat avec des partenaires agréés, qui vise à avoir dès 2005 au moins un correspondant Ubifrance agréé dans chaque région (cf. ci-dessus).

- **Les démarches des entreprises pour leurs salariés en mission à l'étranger ont été allégées :** Une circulaire ministérielle a été adressée le 22 octobre dernier aux caisses primaires d'assurance maladie afin de faciliter la mobilité des salariés à l'étranger, qui a permis de simplifier le dispositif actuel et de mieux diffuser l'information aux entreprises sur ces simplifications, notamment par Internet.

- **Le recouvrement de la TVA à l'importation a été simplifié :** Ces mesures visent à améliorer la trésorerie des entreprises qui subissent des décalages entre le paiement de la TVA à l'importation et les droits à déduction. Elles renforceront l'attractivité des aéroports et ports français. Trois mesures seront mises en oeuvre à partir de 2005 :
 - à compter du 1er avril 2005, intégration du paiement de la TVA à l'importation dans la déclaration de déduction des opérations imposables, grâce à la fixation d'une échéance unique de paiement de cette taxe au 25 du mois suivant celui de l'importation ;
 - suppression du cautionnement (obligation faite aux opérateurs économiques de présenter une caution pour bénéficier d'un report

de la TVA à l'importation) (mesure définitive à confirmer au PLF 2006 après évaluation de l'expérimentation de décautionnement en cours) ;

- suppression progressive de la redevance de 1 pour mille (redevance liée à la perception douanière) : la suppression sera engagée à compter du 1er juillet 2005 jusqu'au 1er juillet 2007.

- **Les procédures publiques financières gérées par la Coface seront modernisées** : La remise à niveau complète de nos instruments de soutiens financiers au commerce extérieur a un objectif : donner aux entreprises françaises la meilleure boîte à outil disponible, notamment en comparaison avec ce que font nos partenaires étrangers les plus actifs. Ce n'est pas aux exportateurs de s'adapter aux outils mais aux outils de s'adapter aux exportateurs. Onze mesures de simplification et d'amélioration des procédures financières gérées par la Coface seront mises en œuvre d'ici la fin 2005 :

- la création d'un comité clients auprès de la Coface ;
- la réduction des délais d'instruction des dossiers par la Coface ;
- la simplification de la politique d'assurance crédit grâce à une présentation pluriannuelle de plafonds pour les grands pays et des disponibilités globales par catégorie de risques pour les pays intermédiaires ;
- l'élaboration d'une première liste d'acheteurs agréés par la Coface qui seraient acceptés sans garantie souveraine en même temps que la définition annuelle de la politique de crédit ;
- l'octroi de la possibilité de garantir la part européenne libellée en euro à hauteur de 40% ;
- la rénovation de la procédure de garantie d'investissement de la Coface actuellement concentrée sur la protection contre le risque politique ;
- l'autorisation pour les assurés de la Coface de gérer librement les quotités non garanties dérogeant au droit commun sur les risques non souverains ;
- l'octroi d'une garantie a posteriori après examen au cas par cas ;
- la mise en place d'un mécanisme de garantie des cautions pour les PME et les entreprises intermédiaires ;
- la refonte des processus organisationnels de l'assurance-crédit à moyen terme pour répondre aux besoins des PME ;
- l'octroi d'une aide financière par la Coface pour encourager la promotion commerciale des entreprises à l'étranger appartenant à des Français, dont l'objet est d'assurer la diffusion de biens et services «made in France », de façon à développer un réseau des « têtes de pont françaises » à l'étranger.

- **Le portage des PME par les grands groupes va être encouragé** : il peut prendre plusieurs formes (hébergement, conseil, sous-traitance, notamment) et constitue un vecteur important pour aider nos PME à exporter. Des actions de sensibilisation seront menées sur ce thème en 2005 par le ministre dans toutes les régions avec l'association Partenariat France, qui regroupe à ce jour une trentaine de grandes sociétés françaises, et dont l'objet est de mettre en relation les grands groupes concernés et les PME. Sous l'impulsion du Président de la République, les dirigeants des grands groupes se sont fixés des objectifs ambitieux en 2005.

- **Les sites internet d'Ubifrance et des chambres de commerce et d'industrie vont être rapprochés** afin favoriser l'accès et faciliter la diffusion de l'information sur les marchés étrangers auprès des PME. En 2005, un moteur de recherche dédié à l'international sera partagé entre les sites d'Ubifrance, des missions économiques et des chambres de commerce et d'industrie. Il sera étendu ensuite aux autres partenaires de façon à référencer l'ensemble des sites utiles au développement international des entreprises.

B – Favoriser l'emploi

L'emploi est au cœur de la politique développée en faveur de l'export : Outre les effets bénéfiques sur la croissance et donc sur l'emploi de l'ouverture sur l'internationale des entreprises françaises par une hausse de leur activité, François Loos a souhaité développer le recrutement spécifique dédié à l'export.

Trois mesures, qui viennent d'être adoptées au Parlement et qui seront mises en œuvre dès 2005, vont dans ce sens :

- **Le contrat d'emploi à l'export**, calqué sur le contrat de chantier, a été créé et sera applicable dès 2005. Cette mesure sera insérée dans la loi de programmation sur la cohésion sociale (Cf. en annexe le projet de texte). Il n'existait pas de contrat de travail adapté à l'exportation, qui permette de mieux gérer la durée incertaine inhérente à certaines démarches export. La mesure est de nature à lever les réticences des employeurs, de façon à générer un nouveau flux d'exportations et donc d'emplois en France.
- **Le crédit impôt-export** sera inséré dans la loi de finances de 2005 pour les PME (moins de 250 salariés) qui engagent des prospections commerciales en dehors de l'Espace économique européen quand elles sont accompagnées de création d'emploi dédié à l'export, et ce, quel que soit le statut de cet emploi (y compris un VIE). L'objectif est d'inciter nos PME à franchir une étape importante du développement international par la prospection tout en les encourageant à effectuer un recrutement pour l'export. Ce crédit est attractif, il été renforcé par le Président de la République le 22 novembre dernier : montant de 40 000 € avec un taux de 50% des dépenses de prospection engagées sur une période de 24 mois à partir du recrutement. L'objectif est de mettre le pied à l'étrier des PME sur les marchés porteurs.
- **Les consortiums de PME à l'export** : de tempérament individualiste, les Français n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. C'est regrettable à l'exportation car les PME italiennes ou allemandes ont l'habitude de travailler groupées à l'étranger. Nous allons les y inciter. Les associations ou les GIE créés par les PME, qui mutualiseront leur fonction export, pourront bénéficier du crédit d'impôt-export majoré : le crédit sera doublé par rapport au droit commun : 80 000 euros au lieu de 40 000 euros, lorsqu'ils recruteront un salarié dédié à l'export. Ainsi, des PME complémentaires seront encouragées à travailler ensemble et à créer des emplois.

C – Réorienter notre commerce : priorités géographiques et sectorielles

Notre commerce doit être réorienté en terme géographique et sectoriel pour tirer parti de la dynamique de croissance à l'international. Des plans d'actions couvrant vingt-cinq pays prioritaires ont été élaborés dès 2003. Vingt plans d'action ont été d'ores et déjà adoptés. Ils renforcent les moyens de promotion commerciale en faveur des PME, en mobilisant l'ensemble des partenaires publics et privés dans les pays cibles. Ceux-ci sont les marchés dont les importations augmentent fortement (Asie, Amérique) ou qui sont parmi les principaux partenaires de la France. On observe déjà en 2004 une progression de nos exportations vers les pays cibles supérieure à la croissance globale de nos exportations.

François Loos se déplace régulièrement dans ces 25 pays cibles accompagné de délégations d'entreprises : plus de 500 PME l'ont accompagné dans un déplacement à l'étranger. Avec 3 visites en Chine, 3 déplacements en Inde, 4 aux Etats-Unis, de nombreux déplacements dans les pays de l'élargissement européen, François Loos entend multiplier les démarches auprès des pays en forte croissance afin de faciliter l'accès de ces marchés aux entreprises françaises, qu'il s'agisse d'encouragement des grands groupes industriels pour les projets de développement de ces pays, ou de discussions sur les barrières non tarifaires souvent dissuasives pour nos PME. **En 2005, des déplacements en Chine, aux Etats-Unis, au Japon serviront la même cause : inciter les PME à conquérir ces marchés en leur fournissant les éléments d'information nécessaires et les contacts professionnels pertinents pour une pénétration du marché réussie.**

En 2005, des plans d'actions sectoriels seront mis en place. Ils visent à pallier l'insuffisance de notre spécialisation sur les secteurs les plus dynamiques, en s'appuyant notamment sur les recommandations des professionnels des secteurs industriels. **Le kit agro-alimentaire sera le premier à être lancé en 2005** : premier pays exportateur mondial de produits agroalimentaires, la France doit maintenir sa position de leader en menant une politique active de promotion des exportations. En particulier vers les PME qui représentent 90% des entreprises du secteur mais ne réalisent que 28% des exportations agricoles et agroalimentaires.

François Loos et Nicolas Forissier, Secrétaire d'Etat à l'agriculture, à l'alimentation, à la Pêche et aux affaires rurales, proposeront prochainement ce "Kit agrolimentaire export" qui constituera une prestation globale sur mesure, composée de modules offerts par Ubifrance et Sopexa, avec un coût attractif, et qui aura de surcroît l'avantage d'optimiser l'efficacité de notre dispositif public d'appui.

D – Mobiliser les jeunes à l'international : le Volontariat International en Entreprise (VIE)

Il est essentiel que nos jeunes s'ouvrent davantage à l'international. C'est l'enjeu du Volontariat International en Entreprise, qui permet à une entreprise d'envoyer un jeune professionnel (18 à 28 ans) à l'étranger pour une mission pouvant durer de 6 à 24 mois tout en confiant à Ubifrance le soin d'assurer sa gestion administrative. La formule est souple et économique pour l'entreprise. 40 000 jeunes attendent d'être recrutés alors même que moins de 600 entreprises emploient 2700 VIE à ce jour : c'est un formidable sas dans l'entreprise : deux VIE sur trois sont ensuite recrutés.

Le volontariat permet aussi des actions géographiques ou sectorielles ciblées. Ainsi, une dizaine de jeunes a été placée en août dernier lors de Vinexpo Chicago auprès des exportateurs français de vins et spiritueux pour mieux assurer le suivi commercial aux Etats-Unis où nous perdons actuellement des parts de marché. La formule commence à décoller : le nombre de VIE en poste va croître de 18% sur 2004 après +10% en 2003.

Une action spécifique est prévue en 2005 pour amplifier cette dynamique : chacun des 3600 conseillers du commerce extérieur de la France se mobilisera pour convaincre au moins une entreprise de recruter en 2005 un volontaire international.

ANNEXES

- A - Texte législatif sur le contrat export
- B - Déplacements à l'étranger de François Loos
- C - Biographie François Loos

N° 1983	N° 110
ASSEMBLÉE NATIONALE	SÉNAT
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958	SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005
DOUZIÈME LÉGISLATURE	
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 décembre 2004.	Annexe au procès-verbal de la séance du 8 décembre 2004.

RAPPORT

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire ⁽¹⁾ chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale,

par Mme Françoise de PANAFIEU, par M. Louis SOUVET,

Députée. Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : M. Christian Kert, président, député, M. Nicolas About, vice-président, sénateur, Mme Françoise de Panafieu, députée, M. Louis Sauvet, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : M. Christian Kert, Mme Françoise de Panafieu, MM. Dominique Dord, Alain Joyandet, Georges Mothron, Gaétan Gorce, Jean-Yves Le Bouillonnet, députés, MM. Nicolas About, Louis Souvet, Mme Valérie Létard, MM. Alain Gourmac, Dominique Braye, Jean-Pierre Godefroy, Roland Muzeau, sénateurs,

Membres suppléants : MM. Jean-Paul Anciaux, Denis Jacquat, Bernard Perrut, Laurent Wauquiez, Francis Vercamer, Patrick Roy, députés, MM. Gilbert Barbier, Jean-Patrick Courtois, Guy Fischer, Paul Girod, Mme Marie-Thérèse Hermange, M. André Lardeux, Mme Gisèle Printz, sénateurs.

Article 35 bis

(Texte de l'Assemblée nationale)

Après l'article L. 321-12 du code du travail, il est inséré un article L. 321-12-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 321-12-1. - Un accord collectif de branche ou d'entreprise détermine les contrats de travail conclus pour la réalisation d'une mission à l'exportation effectuée en majeure partie hors du territoire national, dont la rupture à l'initiative de l'employeur à la fin de la mission n'est pas soumise aux dispositions du présent chapitre.

« L'accord fixe notamment :

« - les catégories de salariés concernés ;

« - la nature des missions à l'exportation concernées ainsi que leur durée minimale qui ne pourra pas être inférieure à six mois ;

« - les contreparties en termes de rémunération et d'indemnité de licenciement accordées aux salariés, sans que cette indemnité puisse être inférieure au montant de l'indemnité légale de licenciement attribué pro rata temporis sans condition d'ancienneté et quel que soit l'effectif de l'entreprise ;

« - les garanties en termes de formation pour les salariés concernés ;

« - les mesures indispensables au reclassement des salariés.

« S'il s'agit d'un accord collectif de branche, il fixe également la taille et le type d'entreprises concernées.

« Les dispositions en termes de protection sociale de la branche ou de l'entreprise sont applicables aux bénéficiaires des contrats de travail visés au présent article.

« Les licenciements mentionnés au premier alinéa sont soumis aux dispositions de la section 2 du chapitre II du titre II du livre Ier. »

1 - Déplacements de François Loos à l'étranger

- **Espagne** (Madrid) - 9-10 septembre 2002
- **Danemark**(Copenhague) 18 - 19 septembre 2002 – Sommet de l'ASEM
- **Pologne** (Varsovie), l'Estonie (Tallin), la Lituanie (Vilnius) du 23 au 27 septembre 2002
- **Algérie** (Alger) du 30 septembre au 2 octobre 2002
- **Etats-Unis** (Washington) du 9 au 11 octobre 2002
- **Japon** (Tokyo) et **Corée** (Séoul) du 9 au 14 novembre 2002
- **Inde** (New-Delhi) du 21 au 25 novembre 2002 – Sommet du G20
- **Allemagne** (Berlin, Düsseldorf) 5 - 6 décembre 2002
- **Hongrie** (Budapest), **République Tchèque** (Prague) et **Slovaquie** (Bratislava) du lundi 16 au vendredi 20 décembre 2002
- **Maroc** (Rabat) du lundi 13 au mercredi 15 janvier 2003
- World Economic Forum de **Davos** (Suisse) le 24 janvier 2003
- **Inde** avec M. le Premier Ministre du 4 au 8 février 2003
- **Londres** du 20 février au 2 mars 2003
- **Bénin** (Cotonou) 27- 28 février 2003
- **Alger** (avec le Président de la République) du 2 au 4 mars 2003
- **Nouvelle-Zélande** (Wellington), **Australie** (Sydney), **Singapour**, **Malaisie** du 13 au 21 mars 2003
- **Chine** (Pékin) avec le Premier Ministre du 24 au 26 avril 2003
- **Egypte, Iran, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Ouzbekistan et Kazakhstan** du 10 au 20 mai 2003
- **Canada** (Ottawa et Québec) du 21 au 23 mai 2003 avec Monsieur le Premier Ministre
- **Mali** (Bamako) 29 - 30 mai 2003
- **Tunisie** (Tunis) du 5 au 7 juin 2003
- **Italie** (Rome) du 10 au 12 juin 2003
- **Algérie** (Alger) du 13 au 15 juin 2003
- **Etats-Unis** (New-York) du 27 au 29 juin
- **Russie** (Saint-Pétersbourg) lundi 30 juin 2003
- **Sicile** (Palerme) du 6 au 7 juillet 2003 – Ministérielle UE / Euromed
- **Chine** (Dalian Pékin, Shanghai et Hong-Kong) du 22 au 29 juillet 2003
- **Jordanie** (Amman), **Israël** (Tel Aviv) et **Territoires Palestiniens** du 24 au 26 août 2003
- **Berlin** le jeudi 18 septembre 2003- Conseil franco-allemand
- **Cancun** du 8 au 16 septembre 2003 – Sommet de l'OMC
- **Bulgarie** (Sofia) et ROUMANIE (BUCAREST) du 28 au 30 sept. 2003
- **Russie** (Moscou) du 5 au 7 octobre 2003
- **Slovénie** (Ljubljana) 20 - 21 octobre 2003
- **Londres** Jeudi 23 octobre 2003– Remise de trophée
- **Madrid** vendredi 24 octobre 2003 – Conférence des donateurs pour le reconstruction de l'Irak
- **Pologne** (Varsovie) 27 -28 octobre 2003
- **Portugal** (Lisbonne) avec le Premier Ministre du 31 octobre au 2 novembre 2003
- **Vietnam** (Hanoi et Ho Chi Minh Ville), **Hong-Kong** et la **Thaïlande** (Bangkok) du 14 au 26 novembre 2003

- **Pologne** (Varsovie avec le Premier Ministre) du 30 novembre au 1er décembre 2003
- **Tunisie** (Tunis) du 3 au 5 décembre 2003 avec Monsieur le Président de la République
- **Chili** (Santiago) et **Brésil** (Sao Paulo, Brasilia, Rio de Janeiro) du 7 au 12 décembre 2003
- **Irlande** (Dublin) le mardi 13 janvier 2004 - Présidence du Conseil européen
- **Soudan** (Khartoum) du 14 au 16 janvier 2004
- World Economic Forum de **Davos** (Suisse) 23 - 24 janvier 2004
- **Ukraine** (Kiev) du 8 au 10 février 2004
- **Libye** (Tripoli) du 5 au 7 mars 2004
- **Maroc** (Casablanca) le 10 mars 2004 – France Expo 2004
- **Congo** (Brazzaville) du 15 au 16 avril 2004
- **Etats-Unis** (Las Vegas, Los Angeles) et **Pologne** (Varsovie) du 25 au 28 avril 2004
- **Le Golfe - Arabie Saoudite** (Riyad), **Emirats Arabes Unis** (Abu Dhabi) et **Qatar** (Doha) du 14 au 19 mai 2004
- **Irlande** (Dublin) avec le Premier Ministre le lundi 24 mai 2004
- **Chine** (Pékin, Wuhan, Chengdu, Canton, Hong Kong) du 6 au 11 juin 2004
- **Etats-Unis** (Chicago) du 20 au 22 juin 2004
- **Pays-Bas** du 28 au 29 juin 2004
- **Russie** (Moscou et Nijni-Novgorod) du 7 au 10 juillet 2004
- **Turquie** (Istanbul) du 20 au 22 juillet 2004
- **Genève** du 29 juillet au 1^{er} août 2004
- **Angleterre** (Birmingham) le 1^{er} août 2004
- **Egypte** (Le Caire) et **Chypre** (Nicosie) du 1^{er} au 4 septembre 2004
- **Genève – Avoriaz** du 4 au 5 septembre 2004
- **Tunisie** (Tunis) du 26 au 28 septembre 2004
- **Vietnam** (Hanoi) et **Chine** (Pékin) avec le Président de la République du 6 au 12 octobre 2004
- **Roumanie** avec le Premier Ministre du 17 au 18 octobre 2004
- **Allemagne** (Berlin) le 26 octobre 2004
- **Malte** (La Valette) du 10 au 12 novembre 2004
- **Mexique** (Mexico) avec le Premier Ministre du 16 au 19 novembre 2004
- **Libye** (Tripoli) avec le Président de la République du 24 au 25 novembre 2004
- **Inde** (Bombay, New-Delhi et Calcutta) et **Bangladesh** (Dhaka) du 6 au 12 décembre 2004

2 - Déplacements de François Loos en régions

- **Le Havre** le 2 septembre 2002
- **Marseille** (région PACA) du 15 au 17 septembre 2002
- **Rennes** les 4 et 5 novembre 2002
- **Annecy / Lyon** du 7 au 8 novembre 2002
- **Toulouse** le 18 novembre 2002 (Déplacement avec le Premier Ministre)
- **Lyon** le 27 novembre 2002
- **Limoges / Strasbourg** les 6 et 7 janvier 2003

- **Lille** les 12 et 13 février 2003
- **Cherbourg** le 18 février 2003
- **Marseille** le 10 mars 2003
- **Saint-Étienne** (Loire) les 12 et 13 mars 2003
- **Rouen** (Haute-Normandie) le 31 mars 2003
- **Reims / Épernay / Châlons-en-Champagne** (Champagne/Ardenne) le 4 avril 2003
- **Orléans** les 9 et 10 avril 2003
- **Metz** le 7 mai 2003
- **Metz / NANCY** le 2 juin 2003
- **Dôle / Besançon** (Franche-Comté) les 12 et 13 juin 2003
- **Mulhouse / Lille** le 16 juin 2003
- **Bordeaux** du 22 au 24 juin 2003
- **Rouen** les 3 et 4 juillet 2003
- **Sedan** (Ardennes) le 10 juillet 2003
- **Bayonne / Toulouse** du 28 au 30 août 2003
- **Biarritz / Clermont-Ferrand** les 5 et 6 septembre 2003
- **Montauban / Nancy** du 21 au 23 septembre 2003
- **Lons-le-Saunier** (Jura) le 16 octobre 2003
- **Saint-Malo** le 22 octobre 2003
- **Marseille** les 6 et 7 novembre 2003
- **Lyon** le 26 novembre 2003
- **Poitiers / La Rochelle** les 19 et 20 janvier 2004
- **Nantes** le 4 février 2004
- **Toulouse** le 8 mars 2004
- **Marseille** le 17 mars 2004
- **Mulhouse** les 24 et 25 mars 2004
- **Mulhouse** le 23 avril 2004
- **Hyères / Marseille** du 1er au 3 mai 2004
- **Nantes / La Baule** les 27 et 28 mai 2004
- **Besançon** les 2 et 3 juin 2004
- **Poitiers / Strasbourg** les 3 et 4 juin 2004
- **Millau / Montpellier / Toulouse** les 17 et 18 juin 2004
- **Lyon** du 25 au 27 juin 2004
- **Valence** le 12 juillet 2004
- **Béziers** du 19 au 23 août 2004
- **Nice** du 27 au 29 août 2004
- **Villiers Saint Christophe** le 1er septembre 2004
- **Metz** le 7 2004
- **Deauville** du 9 au 12 septembre 2004
- **Chartres / Nancy / Pont-à-Mousson / Metz / Bar-le-Duc** du 19 au 21 septembre 2004
- **Lille** le 30 septembre 2004
- **Tarbes** le 15 octobre 2004
- **Marseille** le 20 octobre 2004
- **Nice** le 21 octobre 2004
- **Rennes / Saint-Brieuc** (Morbihan) les 28 et 29 octobre 2004
- **Lyon** le 13 novembre 2004
- **Lyon** le 15 novembre 2004
- **Belfort / Strasbourg** les 20 et 21 novembre 2004
- **Évreux** le 22 novembre 2004
- **Strasbourg** du 25 au 28 novembre 2004

FRANCOIS LOOS

Ministre délégué au commerce extérieur

François Loos, 50 ans, est ministre délégué au Commerce extérieur depuis le 17 Juin 2002. Il était ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche dans le premier Gouvernement Raffarin. Il est renouvelé dans ses fonctions en avril 2004.

Député du Bas-Rhin depuis 1993, il a été réélu député au premier tour de scrutin le 9 juin 2002 avec 60,42 % des suffrages exprimés.

François Loos est polytechnicien et ingénieur du corps des mines. Il est titulaire d'un DEA de mathématiques. Après un début de carrière d'ingénieur dans des entreprises en France et Allemagne, François Loos a été conseiller technique au cabinet du président du Parlement européen, Pierre Pflimlin, (1984) puis auprès du ministre de la Recherche et de la Technologie Hubert Curien (1984-1985) auprès duquel il conçoit le projet européen EUREKA.

Il devient ensuite directeur général adjoint de Thann Mulhouse (Rhône-Poulenc), puis secrétaire général de la recherche de Rhône Poulenc (1987-1989). De 1990 à 1993, il est directeur général du groupe Lohr SA.

En 1992, François Loos est élu conseiller régional d'Alsace puis député l'année suivante. Il est vice-président du conseil régional d'Alsace depuis 1996 et président de la commission formation continue et insertion professionnelle depuis 1998. Il a présidé la commission d'enquête parlementaire sur les risques industriels en France après la catastrophe de Toulouse en 2001.

Secrétaire général adjoint du Parti radical valoisien de 1994 à 1995, il devient à cette date secrétaire national, puis délégué national aux affaires internationales en 1997 avant d'être élu président en 1999. François Loos a été chargé des comités de soutien dans l'équipe de campagne de Jacques Chirac pour l'élection présidentielle de 2002 et était membre du comité d'orientation de la campagne. Il est membre fondateur de l'UMP. En 2004, il est élu président de l'Agence du Développement de l'Alsace (ADA).

François Loos est marié et père de six enfants.

Le Ministre délégué au Commerce Extérieur, François Loos, est en charge de défendre les intérêts de la France dans les négociations commerciales à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Cela le conduit à négocier avec ses quatorze homologues de l'Union européenne les objectifs que le négociateur communautaire à l'Organisation Mondiale du Commerce devra chercher à atteindre. C'est ainsi que le Conseil des ministres de l'Union européenne a muni la Commission d'un mandat fixant de manière très détaillée le résultat attendu de chacun des volets de la négociation. Régulièrement, au cours des discussions, les ministres auditionnent la Commission et lui donnent de nouvelles directives.

Préalablement à ses discussions avec ses homologues communautaires, François Loos fait la synthèse au sein du gouvernement des positions de chacun des ministres concernés (agriculture, affaires étrangères, industrie, santé...).

Dans la perspective de la conférence ministérielle de Cancun (10-14 septembre 2003), François Loos a tout particulièrement consulté les parlementaires, les fédérations professionnelles, les syndicats et les organisations non gouvernementales. Des réunions thématiques de travail ont notamment été organisées depuis un an sur l'accès aux médicaments des pays en développement, la libéralisation des services, la négociation agricole, la négociation sur les droits de douane applicables aux produits industriels. Chacune de ces rencontres a donné lieu à une présentation des positions françaises et à une discussion des enjeux des négociations. Les documents de travail et les comptes-rendus ont été largement diffusés.

Le Ministre a également effectué de nombreux déplacements visant à défendre les positions françaises et notamment à expliquer notre volonté d'insérer les pays en développement dans le commerce international. Outre les pays de l'Union européenne et les grandes réunions internationales (ASEM, Euromed...), François Loos s'est rendu récemment aux Etats-Unis, au Japon, en Corée, au Maroc, en Inde, au Bénin, en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Singapour, en Malaisie, en Chine, au Mali, au Vietnam, en Thaïlande, au Brésil, au Chili, en Arabie Saoudite et en Libye.